



# Procédure de candidature pour l'année 2024/2025

<https://www.rennes.archi.fr/candidats/candidats-etranagers/>

## Candidats internationaux

### Candidats dont les pays sont membres de l'Union Européenne ou de l'Espace économique Européen :

La procédure est la même que pour les candidats de nationalité française.

Pays membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Pays membres de l'Espace Économique Européen : Islande, Liechtenstein, Norvège.

Nota bene: **Les ressortissants britanniques sont dorénavant soumis à la procédure DAP.**

### Candidats de nationalité étrangère, résidant à l'étranger et titulaires d'un diplôme étranger, dans les pays suivants :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes Unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Pérou, Qatar, République Démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Territoires palestiniens, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Ces candidats doivent obligatoirement se connecter au site internet des Espaces Campus France à procédure « études en France » correspondant à leur pays et suivre les instructions indiquées sur ce site :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>

**Niveau de langue française** : Les candidats non titulaires d'un DELF B2 ou supérieur (DALF C1 ou DALF C2) doivent passer le test de connaissance du français (TCF TP « Tout Public ») et obtenir à la fois un score global minimum de 420 points et une note d'expression écrite de 12/20 minimum.

Nota bene : Depuis 2021, **un portfolio est exigé pour toute candidature à l'ENSA Bretagne, quel que soit le niveau d'études du candidat.** Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

### **Candidats de nationalité étrangère, résidant à l'étranger et titulaires d'un diplôme étranger dans les autres pays :**

Pour les candidats qui résident dans les pays où la procédure « études en France » n'est pas mise en œuvre, la demande de pré-inscription doit être effectuée sur le **dossier DAP de couleur jaune**, établi par le bureau des enseignements, qui est envoyé dans les postes diplomatiques à l'étranger.

Il est disponible entre le **1er octobre au 15 décembre 2023** sur le site internet :

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11962.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11962.do)

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50888&cerfaFormulaire=11962>

ou dans les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades de France.

**Niveau de langue française** : Les candidats non titulaires d'un DELF B2 ou supérieur (DALF C1 ou DALF C2) doivent passer le test de connaissance du français (TCF TP « Tout Public ») et obtenir à la fois un score global minimum de 420 points et une note d'expression écrite de 12/20 minimum.

Nota bene : Depuis 2021, **un portfolio est exigé pour toute candidature à l'ENSA Bretagne, quel que soit le niveau d'études du candidat**. Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

### **Candidats de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger mais résidant en France :**

Ces candidats doivent remplir un dossier **DAP de couleur bleue**. Pour cela, ils doivent se connecter sur Taiga: <https://admission.archi.fr/taiga/cnd/index.php> entre le **1er octobre et le 15 décembre 2023** pour créer leur fiche candidat (nom, prénom, adresse électronique), télécharger le formulaire de DAP bleu (CERFA 16116), et suivre les indications de la plateforme Taiga.

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_16116.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_16116.do)

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=16116&cerfaNotice=50888>

**Niveau de langue française** : Les candidats non titulaires d'un DELF B2 ou supérieur (DALF C1 ou DALF C2) doivent passer le test de connaissance du français (TCF TP « Tout Public ») et obtenir à la fois un score global minimum de 420 points et une note d'expression écrite de 12/20 minimum.

L'inscription au TCF dans le cadre de la DAP dossier bleu s'effectue uniquement sur internet <https://www3.france-education-international.fr/LF/TCF/inscription/>

Les frais d'inscription au TCF de 135€ sont à la charge du candidat.

Nota bene : Depuis 2021, **un portfolio est exigé pour toute candidature à l'ENSA Bretagne, quel que soit le niveau d'études du candidat**. Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

## **Candidats de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme français (au moment de la demande) et résidant en France ou à l'étranger :**

La procédure est la même que pour les candidats de nationalité française.

## **Informations pour tous les candidats internationaux :**

### **Dossier de candidature :**

Depuis 2021, **un portfolio est exigé pour toute candidature à l'ENSA Bretagne, quel que soit le niveau d'études du candidat**. Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

Le dossier de candidature doit être précis et complet, il doit notamment contenir :

- CERFA complété
- Diplôme ouvrant droit, dans le pays où il a été obtenu, à l'inscription dans un cycle d'études supérieures
  - ➔ Relevé des notes obtenues au cours des deux années scolaires précédant le diplôme
  - ➔ Photocopie et traduction certifiée conforme du diplôme et du relevé des notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme de fin d'études secondaires
- Si diplôme d'études supérieures en cours : relevés de notes des 2 dernières années effectuées
- Si titulaire d'un diplôme d'architecture, diplôme d'ingénieur ou autre diplôme du supérieur : joindre photocopies des relevés de notes et du diplôme, certifiées conformes (depuis moins de 2 mois) au originaux.
- Portfolio
- Lettre de motivation
- Attestation TCF ou DALF ou DELF B2
- Extrait d'acte de naissance avec sa traduction en français ou une copie lisible du passeport en cours de validité, ou de votre carte d'identité accompagnée de sa traduction en français

### **Commission d'examen des dossiers de candidature :**

Seuls les membres de la commission sont habilités à décider de l'année d'intégration dans le cursus des candidats admis. L'année d'intégration proposée n'est pas forcément celle demandée par les candidats, elle dépend du dossier et de parcours effectué par l'étudiant.

Master : au regard de l'organisation du cursus de Master à l'ENSAB, il n'est pas possible d'intégrer l'école en 2<sup>ème</sup> année, seule une intégration en Master 1 sera proposée.

### **Montant des droits pour l'année 2023/2024 (à titre indicatif) :**

- droits d'inscription en 1er cycle valant grade de Licence : 373 €
- droits d'inscription en 2e cycle valant grade de Master : 512 €
- droits d'inscription en HMONP : 630 €
- contribution vie étudiante de campus : 103 €

**Bourses / Hébergement :**

Pour toute demande d'aide, le candidat est invité à se renseigner auprès de Campus France et du Centre des Mobilités Internationales (CMI) à Rennes.

**Langue d'enseignement :**

L'enseignement à l'ENSAB est dispensé uniquement en français. Une parfaite maîtrise de la langue orale et écrite est requise, validée par la TCF, le DELF B2 ou le DALF C1 ou C2.

**Les conditions pour réussir :**

La disponibilité : le cursus d'architecture peut difficilement être combiné avec un emploi trop prenant.

L'aisance : vous serez très vite un étudiant parmi d'autres, dans un lieu où les étudiants ont des origines diverses : certains sont entrés en 1re année, d'autres sont arrivés par transfert ou par VAE, d'autres sont en mobilité internationale ...

La curiosité : elle permet de connaître le mieux possible l'école (les enseignants, les départements, l'administration, les étudiants et leurs associations) et d'utiliser au maximum les possibilités qu'elle offre : bibliothèque, conférences, mobilité internationale, etc.

L'assiduité. Il est obligatoire de suivre intégralement les enseignements dans lesquels vous êtes inscrits. Toute absence doit faire l'objet d'un justificatif remis à l'administration.

La collaboration avec les autres étudiants. De nombreux enseignements impliquent un travail en groupe. Il est indispensable de faire preuve d'écoute, d'attention et de qualités relationnelles indispensables à ce travail collaboratif.

**Contact :** [admissions@rennes.archi.fr](mailto:admissions@rennes.archi.fr)